



16ème législature

Question N° : 1016	De M. Hendrik Davi (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Numérisation des copies sur la plateforme Santorin	Analyse > Numérisation des copies sur la plateforme Santorin.
Question publiée au JO le : 06/09/2022 Réponse publiée au JO le : 08/11/2022 page : 5235		

Texte de la question

M. Hendrik Davi appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la plateforme Santorin. Depuis la session 2021, les épreuves écrites du baccalauréat sont corrigées sur la plateforme Santorin après numérisation des copies papier des élèves. La numérisation des copies représente un travail long et fastidieux pour les établissements centres d'examen, qui doivent veiller à ce que les copies soient dans le bon ordre et dans le bon sens. Dans de nombreux cas, les lots reçus par les correcteurs étaient en partie inexploitable, ce qui a obligé les établissements à procéder à une seconde numérisation et a ralenti la correction. Pour les correcteurs, cette procédure entraîne une dégradation des conditions de travail, les contraignant à de nombreuses heures devant un écran et à un temps de correction accru, les opérations de classement des copies, de comparaison, de tri, nécessaires pour ajuster les notes, étant beaucoup plus longues avec l'outil numérique. Cela pose aussi la question de la sécurité des données, nous le voyons aujourd'hui avec les services hospitaliers, les services publics ne sont pas exempts d'attaques de hackers. Par ailleurs, le choix du numérique permet un contrôle accru du travail de correction des enseignants et l'application de procédures d'harmonisation automatisées, parfois discutables. Lors de la session 2022, les notes ont ainsi été modifiées en masse sans que les correcteurs aient été consultés, ni même informés. Enfin et c'est un point qui doit tout particulièrement appeler notre attention dans le contexte actuel, ce système numérique de correction est écologiquement aberrant : la numérisation des copies, la consultation en ligne et le stockage des données qu'il engendre sont des opérations inutilement coûteuses en énergie. La numérisation peut aussi augmenter l'usage du papier, car certains enseignants impriment les copies pour se faciliter la lecture.

Texte de la réponse

La correction numérique des épreuves de spécialités sur la plateforme Santorin est une des transformations organisationnelles du baccalauréat. À la question de la charge que représente la numérisation pour les établissements organisateurs : les copies sont à regrouper par épreuve mais aucun tri particulier n'est attendu ; les copies peuvent être mises dans n'importe quel sens, car le scan reconnaît l'entête et remet automatiquement la copie dans le bon sens ; des tutoriels et de la documentation sont à disposition des chefs de centre et deux exercices grandeur nature sont organisés en amont des épreuves. Si la charge organisationnelle est réelle, elle est moins étalée dans le temps que le traditionnel secrétariat de baccalauréat qui devait regrouper, massicoter puis allotir les copies avant d'accueillir les correcteurs pour, dans un premier temps, la remise des copies et, dans un deuxième temps, la récupération des copies. Une vidéo d'accompagnement a permis aux correcteurs de balayer l'ensemble des



fonctionnalités offertes pour faciliter les éventuelles opérations de tri et de classement des copies, et de comparaison entre copies pour les besoins de correction. Une enquête correcteurs est actuellement en cours dans le cadre de l'amélioration continue du processus. Sur la question de la sécurisation des données : le système Santorin est audité régulièrement et respecte les normes exigées sur ce modèle d'applications. Des équipes dédiées travaillent en continu à la surveillance du système et les attaques éventuelles qui peuvent survenir font l'objet d'une vigilance et sont résolues au plus tôt. Aucune surveillance du correcteur n'est possible : pendant la phase de correction, tant qu'il n'a pas signalé, par verrouillage de son lot, qu'il a fini ses corrections il n'y a aucun contrôle et seul le correcteur a accès au contenu de ses annotations et au détail des notes qu'il a attribuées dans le barème. Seul un état d'avancement permet aux inspecteurs qui pilotent les corrections de faire le suivi. L'harmonisation est, quant à elle, une phase « classique » des opérations de correction qui s'opèrent en trois temps : les commissions d'entente formulent, à la lueur d'un échantillonnage de copies nommé « lot-témoin », des recommandations de correction ; puis correction ; et enfin commissions d'harmonisation, la seule nouveauté de la session 2022 ayant été l'outil mis à disposition pour ces travaux. L'évolution des notes suite à l'harmonisation qui existait déjà, a ainsi été rendue visible aux correcteurs. Enfin, la numérisation des copies et sa correction dématérialisée permettent aujourd'hui un plus grand « brassage » des copies, évitent de nombreuses manipulations et pertes, et facilitent la répartition aux correcteurs qui les reçoivent dans leur espace sans aucun déplacement.